



EDITORIAL

NUMERO #01
12 NOVEMBRE 2015

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous adressons notre première lettre commune relatant les différents sujets et dossiers que nous avons été amenés à traiter depuis notre élection.

Baisse des dotations aux collectivités, refonte de la carte des régions, rythmes scolaires loin de faire l'unanimité, normes toujours plus nombreuses, voilà autant de sujets qui ont mobilisé, jour après jour, toute notre attention.

Face à un gouvernement qui demeure désespérément sourd aux attentes des Français, nous menons un travail que nous voulons constructif, afin de permettre de dégager une vision cohérente de l'organisation territoriale en France, tout en essayant de réduire au maximum les conséquences néfastes des projets gouvernementaux sur nos territoires.

Ensemble, nous sommes engagés dans notre mandat de parlementaires pour relayer les inquiétudes légitimes de nos territoires et proposer des réponses de bon sens afin de sortir notre pays de la spirale du déclin.

Soyez convaincus, Madame, Monsieur, de l'ambition que nous portons pour que la France redevienne riche de ses territoires.

Catherine TROENDLE et René DANESI
Sénateurs du Haut-Rhin

“ Entre le passé où sont nos souvenirs et l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs ”

Henri Lacordaire



LA LETTRE DE VOS SÉNATEURS **CATHERINE TROENDLÉ** ET **RENÉ DANESI**

- 02 **Nos dossiers phares**
Enseignement, loi NOTRe, entreprises, énergie
- 04 **Santé**
Santé, secours, protection
- 05 **Notre actualité au Sénat**
- 06 **En images**
Retour en image

les **IR**
Républicains



NOS DOSSIERS PHARES

RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires, imposée sous couvert de justice sociale entre les élèves, est perçue négativement par les parents qui sont près de deux tiers à estimer que ces nouveaux rythmes créent de la fatigue et ne permettent pas aux enfants de mieux réussir.

Pour Catherine Troendlé, la réforme est en effet jugée fatigante pour les tout-petits et trop chère. Ainsi, dans une période de baisses de dotations de l'Etat, les communes sont nombreuses à devoir répercuter les nouveaux coûts induits par la réforme sur les parents, qui doivent payer en plus de la cantine, des transports ou de la garderie, les activités périscolaires qui oscillent, dans certaines communes entre 50 centimes et 3,10 euros selon les revenus des parents.



Catherine Troendlé à la Tribune du Sénat.



RÉFORME DU COLLÈGE ET DE SES PROGRAMMES

La suppression des classes bi-langues en sixième (16 % des collégiens) inquiète fortement les professionnels de l'Education nationale, les familles franco-allemandes et les partenaires allemands.

Les classes bi-langues contribuent, depuis leur création en 2004, à une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne, en favorisant une relance de l'enseignement de la langue allemande, qui déclinait en France depuis les années 1990. Pour Catherine Troendlé, il semble totalement injuste de parler d'un système élitiste, comme l'avance la Ministre de l'Education nationale, dans la mesure où les classes bi-langues et européennes concernent plus de la moitié des collèges, y compris dans les établissements ruraux ou ceux implantés dans les ZEP.

VALORISER L'ENGAGEMENT DES ELEVES

Catherine TROENDLE avait appelé de ses vœux la prise en compte d'une validation des acquis dans le domaine de la sécurité civile, proposée en épreuve optionnelle dans le cadre des évaluations finales du brevet des collèges.

Ainsi, au sein des nouveaux programmes des collèges, la formation de la personne et du citoyen permettra de valoriser les compétences de coopération, de responsabilité vis-à-vis d'autrui et d'engagement. Le niveau de maîtrise fera l'objet d'une évaluation à la fin du CE2 et à la fin de la 6ème. Cette dernière sera prise en compte dans l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) à la fin de la 3ème.



COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION ET SUR LA PERTE DE REPÈRES RÉPUBLICAINS

Catherine Troendlé a été membre de la commission d'enquête sur le fonctionnement du service public et sur la perte de repères républicains. Après plus de six mois de travail et d'auditions, le rapport établi préconise 20 propositions regroupées autour de quatre grands axes prioritaires de travail intitulés :

- + Favoriser le sentiment d'appartenance et l'adhésion de tous aux valeurs de la citoyenneté ;
- + Restaurer l'autorité des enseignants et mettre en place une vraie formation à la transmission des valeurs ;
- + Mettre l'accent sur la maîtrise du français et veiller à une meilleure concentration des élèves ;
- + Mieux responsabiliser tous les acteurs.



LOI NOTRe

Depuis la présentation en Conseil des Ministres le 18 juin 2014, du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Catherine Troendlé et René Danesi n'ont eu de cesse de lutter contre la vision abstraite de nos territoires et la conception théorique de la répartition des compétences que défendaient le gouvernement et sa majorité.

À l'issue de la Commission Mixte Paritaire du 9 juillet 2015 dont faisait partie Catherine Troendlé, les deux sénateurs se sont félicités du compromis trouvé, même s'il contient encore des dispositions qu'ils ne souhaitaient pas y voir figurer.

Ce compromis prévoit entre autres :

- + Que le seuil de création d'une intercommunalité soit fixé à 15 000 habitants, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants.
- + Que le seuil d'opposition au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) soit abaissé à 25% de communes correspondant à 20% de la population.
- + Que le délai pour élaborer de nouveaux Schémas de Coopération Intercommunale (SDCI) soit repoussé au 31 mars 2016.

Tout au long des débats, les deux sénateurs ont été plus que jamais à l'écoute des élus, ayant réussi, avec leur groupe Les Républicains, à faire inscrire dans la loi leurs principales attentes. Au final, le Sénat a pleinement joué son rôle de défenseur des collectivités territoriales !



Manifestation des élus locaux,
le 19 septembre 2015 à Colmar



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au cours du mois de février 2015, le Sénat a débattu de la loi sur la transition énergétique et pour une croissance verte. À cette occasion, René Danesi s'est mobilisé sur plusieurs points qui ont un impact immédiat sur le territoire haut-rhinois. Avec Fessenheim, le département du Haut-Rhin est devenu la cible des attaques des écologistes.

Il est intervenu principalement pour défendre la place du nucléaire dans le mix-énergétique français. L'actualité du mois de septembre lui donne raison : le système énergétique français n'est pas en mesure de se passer, du jour au lendemain, de l'apport de l'énergie nucléaire. Il a défendu l'idée que la fermeture d'une centrale doit être l'objet d'une stratégie à long terme et non pas d'un compromis électoral. La fermeture de Fessenheim met en péril l'équilibre économique et industriel du Haut-Rhin.

René Danesi est également intervenu pour dénoncer des mesures idéologiques déconnectées du bon sens, dont l'obligation nouvelle, à partir de 2030, pour chaque propriétaire de mettre au niveau énergétique son logement avant sa vente. Cette disposition ignore que les faits générateurs des mutations de biens immobiliers sont souvent complexes : personnes âgées, héritage, divorce..



DÉLÉGATION AUX ENTREPRISES

Le 12 novembre 2014, sur proposition du nouveau président du Sénat Gérard Larcher, le Sénat a créé une délégation aux entreprises. Elle est chargée d'informer le Sénat sur la situation et les perspectives de développement des entreprises, de recenser les obstacles à leur développement et de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires.

René Danesi est membre de cette délégation. Il y est intervenu à plusieurs reprises. Il a notamment partagé son expérience d'ancien président de la commission des aides aux entreprises du Conseil Régional d'Alsace pendant une vingtaine d'années, soulignant l'importance de cibler les aides publiques sur des entreprises dont les difficultés sont avérées et reconnues. Il a par ailleurs plaidé pour que les dispositifs mis en place aussi bien par l'Etat que par les collectivités soient lisibles et compréhensibles pour les chefs d'entreprises.

Il est également intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer la multiplication des normes applicables au monde économique. À titre d'exemple : alors que la même norme européenne permet à un apprenti allemand de monter sur une échelle de 10m, en France il ne peut pas monter sur un escabeau. Il a souligné également que la multiplication des amendements parlementaires dans les lois qu'ils élaborent contribue trop souvent à augmenter normes et règlements !

SECOURS AUX PERSONNES

DU NEUF POUR LES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE

Catherine Troendlé est intervenue sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé afin de faire lever les obstacles existants pour les associations de sécurité civile (AASC) lorsque ces dernières sont amenées à pratiquer des évacuations sanitaires urgentes de victimes.

En effet, aujourd'hui, même si théoriquement les AASC ont le droit de procéder à des évacuations sanitaires urgentes de victimes, les conditions sont telles qu'un très faible nombre d'associations agréées peuvent les satisfaire. Cette situation oblige par conséquent le service d'incendie et de secours (SIS) ou le service d'aide médicale urgente (SAMU) à intervenir pour prendre le relais des associations. Catherine Troendlé a proposé de rapprocher le régime des associations agréées de celui applicable aux services d'incendie et de secours par voie d'amendement (adopté au PJJ Santé en octobre 2015).



René Danesi à la tribune du Sénat



GESTES DE PREMIERS SECOURS

Catherine Troendlé a été rapporteur de la proposition de loi visant à introduire une formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire.

En seconde lecture, tout en maintenant le principe de formation obligatoire aux premiers secours, les sénateurs ont toutefois supprimé le fait d'instaurer une épreuve supplémentaire à l'examen, relevant les difficultés pratiques qui y sont liées. La loi a été promulguée le 17 mars 2015. En outre, le Sénateur a renvoyé au Pouvoir Réglementaire le soin de définir le contenu de cette formation.



PÉDOPHILIE

Mardi 20 octobre, le Sénat a voté une proposition de loi de Catherine Troendlé, cosignée par 76 de ses collègues des groupes Les Républicains et UDI, tendant à assurer la protection la plus efficace possible aux mineurs, partout où ils sont susceptibles de se trouver, et non seulement dans le cadre de l'école publique, face à des auteurs d'agressions sexuelles.

Le texte qui a été adopté par le sénat instaure le principe d'une peine complémentaire obligatoire d'interdiction d'exercice d'une activité impliquant un contact habituel avec les mineurs pour les personnes condamnées pour infraction sexuelle sur mineur, tout en prévoyant que le juge a la possibilité d'en fixer la durée (temporaire, voire définitive).

Catherine Troendlé a ajouté une possibilité juridique qui n'interdit pas au juge d'instruction ou au juge des libertés et de la détention de décider d'autres mesures de contrôle judiciaire.

« QUESTIONS D'ÉTHIQUE »

En accord avec la commission des Affaires sociales du Sénat, René Danesi s'est opposé au projet du gouvernement visant à renforcer le consentement présumé au don d'organes des personnes défuntes qui n'auraient pas fait connaître leur opposition sur le registre national des refus. Le gouvernement prévoyait que les médecins ne seraient plus tenus de recueillir le consentement des familles comme ils doivent le faire actuellement, mais, simplement, de les « informer » de leur décision de prélèvement. Il s'est vigoureusement opposé à cette façon de procéder qui revient à déshumaniser et à « nationaliser » les corps.

Lors de l'examen de la loi sur la « fin de vie » par le Sénat, il s'est inquiété du but ultime de ce texte. Sous le couvert généreux d'introduire un « droit à la sédation profonde et continue pour les patients en fin de vie », cette loi constitue le cheval de Troie pour une future « assistance médicale active à mourir ». En résumé : sédation profonde aujourd'hui, suicide assisté demain et euthanasie pour tous après-demain.

Lors de l'examen du projet de loi « Santé » au Sénat, il est intervenu sur deux sujets. Il a déposé et fait adopter, malgré l'opposition du gouvernement, deux amendements prévoyant les conditions dans lesquelles la Haute Autorité de Santé établira les listes des médicaments que devront utiliser préférentiellement les médecins. Elles seront donc définies par décret en Conseil d'Etat et les listes seront publiées par arrêté du ministre de la santé. Ces deux précisions, juridiquement très importantes, garantissent la nécessaire transparence de la politique de santé vis-à-vis de tous : laboratoires, médecins et, bien évidemment, patients.



NOTRE ACTUALITÉ AU SÉNAT

LES TRAVAUX DE VOIRIE



Interpellés par plusieurs Maires confrontés à des surcoûts pour leurs travaux de voirie, surcoût dus à la recherche d'Amiante ou d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés, René Danesi et Catherine Troendlé ont interpellé la ministre de l'écologie sur le sujet. La Ministre répondra en séance publique le 9 février 2016.

CÉLÉBRATION DES MARIAGES

Le 1er avril 2015, René Danesi est intervenu à la tribune du Sénat pour soutenir une proposition de loi visant à permettre la célébration des mariages dans les annexes communales par exemple dans une salle de classe ou la salle polyvalente.

Cela permettrait de remplir au mieux les conditions d'accueil d'un public toujours plus nombreux dans les mairies rurales souvent trop petites et d'accès malaisé pour les handicapés. Avec son collègue André Reichardt, il a déposé un amendement, qui a été adopté, sur le rôle du procureur dans ce transfert de la salle de mariage. La proposition de loi a été adoptée à l'unanimité.



LANGUES REGIONALES

CONTRE UN TEXTE À MINIMA

Le gouvernement a proposé aux Sénateurs de voter un projet de loi constitutionnel. Certes, le texte autorisait la ratification de la Charte des langues régionales, mais en faisant expressément référence à la déclaration du Conseil constitutionnel de 1999, qui supprime tous les droits collectifs aux locuteurs des langues régionales. Le projet de loi du gouvernement permettait de ratifier la Charte, mais également de...s'opposer à sa mise en œuvre effective. Du Hollande pur jus : une chose et son contraire !

Afin de défendre concrètement les langues régionales, les sénateurs Les Républicains, avec le soutien de nombreux sénateurs UDI-UC, ont déposé une proposition de loi afin de promouvoir réellement l'utilisation des langues régionales dans la vie quotidienne, dans l'enseignement, ainsi que dans les médias et la création cinématographique.



TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Le Sénateur Catherine Troendlé a appelé l'attention du Secrétaire d'Etat chargé du Budget sur la situation fiscale des retraités frontaliers qui ont exercé leur activité professionnelle notamment en Suisse et sont soumis en France à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sur leurs pensions de retraite de source suisse.

Au cœur de l'été 2015, le secrétaire d'Etat lui a répondu en lui expliquant qu'« au regard du droit interne, l'assujettissement des revenus d'activité et de remplacement à la CSG et à la CRDS est subordonné à la double condition, d'une part, de la domiciliation en France de l'intéressé, et, d'autre part, au fait que le contribuable soit à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime français d'assurance-maladie obligatoire ». Les frontaliers se voient donc exempts de CSG/CRDS.

Au premier semestre 2015, des dizaines de milliers de frontaliers ont été contraints de s'affilier au régime de santé français. Conformément à la loi fédérale suisse et au droit de coordination de l'UE/AELE, le Tribunal Fédéral suisse a, toutefois, permis de faire valoir, le 10 mars 2015, aux salariés frontaliers leur droit d'option. Ainsi, avant le 23 juillet 2015, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie acceptaient de radier les frontaliers présentant les documents attestant de la couverture LAMAL et acceptaient ainsi le principe de priorité de l'Etat d'activité pour déterminer la législation applicable. Depuis cette date, les CPAM ne procèdent plus à aucune radiation dans l'attente de démarches en cours entre la France et la Suisse.

Catherine Troendlé propose, comme l'avait fait en son temps le gouvernement Jospin sous la présidence de Jacques Chirac dans un autre dossier relatif aux frontaliers, une dérogation temporaire de six mois voire d'une année à compter du 23 juillet 2015 au refus de radiation par la CPAM des frontaliers souhaitant relever de la caisse maladie en Suisse (LAMAL). Une mesure dérogatoire à la lumière de l'expérience concluante de 1999 que le sénateur-maire de Ranspach-le-Bas a proposé à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales.

Catherine Troendlé et René Danesi ont cosigné des propositions de loi (PPL) et de résolution (PPR), notamment :

- PPL sur le service public de l'éducation
- PPL tendant à garantir le respect du domicile
- PPL tendant à la défense du droit de propriété et créant un délit d'occupation sans droit ni titre d'un immeuble
- PPL relative au financement des dépenses électorales
- PPR visant à demander l'instauration d'un « blocus maritime » au large des côtes libyennes
- PPR pour créer une commission d'enquête parlementaire sur la mise en place de moyens de contrôle dans les gares françaises

LEURS ENGAGEMENTS

RENÉ DANESI

■ SÉNAT

- Sénateur du Haut-Rhin, depuis le 01.10.2014
- Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Membre de la commission des affaires européennes
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises

■ LOCAL

- Maire de Tagsdorf, depuis 1974
- Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, depuis 1995
- Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, depuis 1998

CATHERINE TROENDLÉ

■ SÉNAT

- Sénateur du Haut-Rhin depuis 2004
- Première Vice-Présidente de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale
- Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Présidente du Groupe d'Amitié France-Allemagne

■ LOCAL

- Maire de Ranspach le Bas
- 1ère Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
- Vice-présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin

■ AUTRES

- Vice-présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS)
- Membre de la Commission Nationale sur le Renseignement
- Commandeur dans l'ordre du mérite allemand depuis 2013
- Présidente de la fédération LR du Haut-Rhin

EN IMAGES



← Au Sénat, Catherine Troendlé a accueilli de nombreux philatélistes alsaciens à l'occasion de la présentation nationale du timbre commémorant la sortie de garnison d'Huningue en 1815.



↗ Depuis 2011, Catherine Troendlé est membre de la Cour de Justice de la République, compétente pour juger les crimes ou délits accomplis par les membres du gouvernement dans l'exercice de leur fonction.



↗ Inauguration des nouvelles installations du FC Rouffach le 3 octobre 2015. Un des nombreux événements locaux auxquels participe la sénatrice.



← Depuis 2004, Catherine Troendlé réunit les femmes maires du Haut-Rhin. Cette année, les premières magistrates communales se sont retrouvées à Hirtzfelden.

↘ Inauguration du Foyer communal rénové de la commune de Diefmatten. Un des nombreux événements locaux auxquels participe le sénateur.



↘ Membre de la commission des lois depuis 2005 et vice-présidente de 2008 à 2011, Catherine Troendlé en a été élue première vice-présidente le 9 octobre 2014.



↖ En septembre 2015 à Bordeaux s'est tenue la 17ème rencontre entre les groupes interparlementaires d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat, à l'invitation du groupe d'amitié du Sénat, présidé par Catherine Troendlé.

↘ René Danesi a été invité par le gouvernement de Taïwan avec une délégation de députés et sénateurs français. Le Gouvernement de Taïwan souhaite développer des relations commerciales avec l'Europe car elles sont actuellement pour l'essentiel tournées vers les Etats-Unis et la Chine Populaire.



↘ René DANESI, Président du groupe d'amitié France-Namibie et Antoine Lefèvre Président du groupe d'amitié France Afrique australe, ont reçu au sénat M.KAPERÉ, Président du Conseil National namibien, accompagné d'un collègue et de son directeur de cabinet.

